

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 OCTOBRE 2010

Date de convocation : 28/09/2010

La séance est ouverte à 21 heures.

Présents : M. de ROUX, Mme CHARRIER, M. PANNAUD, Mme MICHAUD, MM. FOURRÉ, GRAVELLE, Mmes MAUREL, FALLOURD, MM. GIRAUX, MACHEFERT, Mme GRELET, M. GATINEAU, Mme MONTALESCOT, M. RICHON, Mme FOURNALES, Mme SAUZÉ, MM. GODARD, CANUS.

Excusé : M. NAUD

Excusé ayant donné pouvoir : M. HANNIER,

Absents : Mme LAFOND, MM. DAUNAS, DUPONT,

Secrétaire de séance : Mme MONTALESCOT

Approbation du procès-verbal de la séance du 06 Septembre 2010

M. GIRAUX fait remarquer que dans la côte de Chasserat le panneau d'interdiction de circuler s'adresse aux véhicules de + de 2,5t et non 3,5t. Monsieur GODARD fait remarquer qu'il s'agit d'un panneau certainement très ancien.

Monsieur RICHON signale qu'il avait demandé s'il était envisagé de repeindre les passages piétons de l'Avenue Charles de Gaulle et de l'Avenue des Deux Charentes.

Le Conseil Municipal, après avoir pris note de ces observations, adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 06 Septembre 2010

MAISON ECLUSIERE – CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL

Monsieur de ROUX rappelle que l'ADAPAEF (association de pêche) a fait part au Conseil Général de son souhait d'installer son siège social à la Maison Eclusière de la Baine, au 1^{er} Etage.

Le Conseil Général a donné un avis favorable à cette proposition sous réserve que la Commune participe aux travaux de mise aux normes du local. Il propose de passer une convention avec la Commune au terme de laquelle le 1^{er} Etage de la maison éclusière est mis à la disposition de la Commune pour être utilisé par l'ADAPAEF. La Commune s'engage à réaliser certains travaux de mise aux normes (Isolation, électricité).

Madame CHARRIER précise que ce dossier est ouvert depuis 2008.

L'ADAPAEF a indiqué pouvoir participer à ces travaux pour un montant de 3000 €, dont un premier versement de 1500 € interviendra au début des travaux et le second à l'achèvement de ces travaux.

Monsieur PANNAUD précise que l'ADAPAEF disposera d'une salle de réunion et d'un bureau. Elle envisage d'y organiser une exposition permanente et d'y installer une Ecole de Pêche.

Monsieur RICHON demande s'il n'y aura pas un problème de parkings.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer donne un avis favorable à la prise en charge par la Commune des travaux de mise aux normes du 1^{er} étage de la maison éclusière et mandate le Maire pour signer la convention à intervenir.

PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT D’UN ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE 2^{EME} CLASSE (MEDIATHEQUE)

Le contrat de Béatrice VEDRENNE à la médiathèque s’achève au 31 Décembre 2010.

Monsieur de ROUX propose de pérenniser son emploi en créant un poste d’adjoint territorial du patrimoine 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} Janvier 2011.

Il souligne le travail accompli par Mme VEDRENNE au sein de la médiathèque et les nombreuses animations qu’elle y organise régulièrement.

Monsieur GODARD indique qu’elle s’investit actuellement avec beaucoup de professionnalisme dans l’organisation du prochain Salon du Livre qui aura une tournure différente des salons précédents.

Monsieur de ROUX précise que ce Salon axé sur le Portugal est pris au sérieux par le ministère de la Culture portugais.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, donne un avis favorable à la pérennisation de l’emploi de Mme VEDRENNE et à la création d’un poste d’adjoint territorial du patrimoine 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} Janvier 2011.

DON AU COMITE DU SOUVENIR FRANÇAIS

Monsieur de ROUX fait part au Conseil de la demande d’autorisation présentée par M. LAMBOT, Président du Comité du Souvenir Français de Saintes en vue d’entreprendre des travaux de rénovation sur la tombe de M. Ismaël BEGAUD, « Mort pour la France » le 10 Août 1918 et qui repose au cimetière de Chaniers.

Il sollicite une participation de la Commune même modeste aux frais de rénovation.

Monsieur de ROUX rappelle que le Comité du Souvenir Français a pour mission de sauvegarder et d’entretenir les sépultures des combattants morts pour la France.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, décide à l’unanimité d’allouer au Comité du Souvenir Français de Saintes la somme de 100 € en vue de la rénovation de la sépulture de M. Ismaël BEGAUD.

REVALORISATION DE L’INDEMNITE DE FONCTION DU BRIGADIER DE POLICE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que lors du recrutement du Brigadier de Police, il avait été décidé d’allouer à l’intéressé un véhicule de service afin qu’il puisse intervenir sur la commune à tout moment.

Or, il est apparu que le kilométrage du véhicule dû en particulier aux trajets domicile-travail est important alors que l’intéressé n’intervient que rarement en dehors des heures de travail.

De ce fait, il lui a été demandé de ne plus utiliser le véhicule pour les trajets domicile-travail.

Monsieur de ROUX propose de procéder à la revalorisation de l’indemnité de police calculée aujourd’hui sur la base de 14% du salaire mensuel brut.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de revaloriser l'indemnité de police et de la calculer sur la base de 20% du salaire mensuel brut à compter du 1^{er} Novembre 2010.

VIREMENTS DE CREDITS

Madame CHARRIER indique qu'afin de pouvoir verser les aides aux bénéficiaires du dispositif du pass foncier et du prêt à taux zéro, il convient de procéder aux virements de crédits suivants :

- Art 658 – charges diverses :	- 9000	page du budget impactée 10
- Chapitre 023 – virement :	+ 6000	page du budget impactée 10
- Art 758 – produits divers :	- 3000	page du budget impactée 12
- Chapitre 021 – virement :	+ 6000	page du budget impactée 16
- Art 2042 – subventions versées :	+ 9000	page du budget impactée 14
- Art 1311-subventions Etat :	+ 3000	page du budget impactée 16

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

Subvention à l'association Melody

Monsieur PANNAUD informe le Conseil Municipal que l'Association MELODY, (Ecole de Musique pour Enfants) dont 13 élèves ont été sélectionnés pour participer à la Coupe d'Europe 2010 à FIGEAC (Lot), sollicite une subvention pour financer les frais relatifs à ce déplacement (inscription, demi-pension, ...)

La Commission 'Associations » propose de lui allouer la subvention de 170 € qui n'a pas été versée à l'Association ACTISPORTS en raison du transfert de son siège social à SAINTES, Monsieur PANNAUD souligne que Actisports poursuit toujours son Activité à la salle omnisports.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

As Foot – demande de prise en charge des frais téléphoniques relatifs aux alarmes

Monsieur PANNAUD indique que l'AS FOOT a constaté un surcoût sur les factures de téléphone du Club-House de La Touche dû à la connexion des alarmes. Elle sollicite la prise en charge par la Commune de ces frais téléphoniques qui s'élèvent pour l'année à environ 125 €.

Monsieur RICHON demande s'il n'y aurait pas une autre solution que le branchement des alarmes sur la ligne téléphonique.

Monsieur de ROUX rappelle que le marché des alarmes a été passé suite à un appel d'offres.

Il convient de vérifier si dans le cahier des charges la connexion des alarmes par le biais d'une ligne téléphonique était prévue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide le remboursement des frais téléphoniques d'un montant de 125 € à l'AS Foot.

Transport à la demande (Saintonge Romane)

Monsieur GRAVELLE indique qu'il a représenté Mme MAUREL lors de la réunion de la Saintonge Romane concernant le transport à la demande.

Le Conseil Général et la Saintonge Romane mettent en place début Janvier un service pour les personnes qui souhaitent se déplacer et qui n'en n'ont pas les

moyens. Ce service fonctionne sur réservation Les usagers sont pris en charge à leur domicile. Les courses sont organisées à jour et horaires fixes. Le tarif est de 2€ par course.

La première proposition de programme pour le Canton de Saintes Est se présente comme suit :

- 1/ Mardi à 9 h Saintes : accès à l'ensemble des services (départ possible avec les lignes secondaires)
- 2/ Mardi à 11 h : retour de Saintes
- 3/ Mardi, retour depuis Saintes, retour possible avec les lignes secondaires)
- 4/ Mercredi à 9 h, Chaniers : Marché
- 5/ Mercredi à 11h, retour depuis Chaniers
- 6/ Jeudi à 9 h, Saintes : accès à l'ensemble des services
- 7/ Jeudi à 11h, retour depuis Saintes
- 8/ Jeudi à 12 h 30, retour depuis Saintes.

Monsieur de ROUX propose de rajouter un aller-retour Chaniers tous commerces.

Les besoins à satisfaire sont :

Le marché

La permanence des services publics

Les services de santé et de loisirs.

Il pourrait être demandé pour Chaniers un aller-retour le mardi après -midi afin de desservir la Banque Alimentaire et la médiathèque.

Cette proposition sera adressée à la Saintonge Romane.

Modification des Statuts du SYMBA

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil que la Commune a adhéré au Syndicat Mixte pour la Gestion des Bassins de l'Antenne, de la Soloire, du Romede et du Coran (SYMBA).

Le Comité Syndical du SYMBA a adopté lors de sa réunion du 24 septembre dernier la modification des statuts qui doivent à présent être soumis à l'approbation du Conseil.

Il est donné lecture des statuts.

Cette modification porte essentiellement sur l'extension du périmètre du Syndicat en raison de l'adhésion de nouvelles communes, la répartition des dépenses et des charges ainsi que la composition du comité syndical.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la modification des statuts du SYMBA.

Tarifs des salles municipales – Caution Salle de l'Evêché

Madame CHARRIER indique que lors de la présentation des nouveaux tarifs des salles municipales et en particulier de la mise en place du versement d'une caution, la caution relative à la salle de l'Evêché a été omise.

Elle propose donc de compléter la délibération du Conseil en date du 6 Septembre par l'ajout d'une caution pour la salle de l'Evêché de 75 €

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

Extension de la Zone des Nattiers

Monsieur de ROUX informe le Conseil qu'il a reçu des demandes de plusieurs entreprises qui souhaitent s'installer à Chaniers.

Or, actuellement à l'entrée Est de Saintes, avec l'arrêt des Etablissement BERTAUD, toute cette emprise est à reconvertir.

Chaniers dispose d'un PLU qui prévoit des secteurs à urbaniser (Aux) pour des zones commerciales et artisanales tels que le terrain GEAY situé à l'angle de la RN 141 et la Route de la Chapelle, les terrains mitoyens à la ZA des Nattiers et à la ZI des Brandes.

La question est de savoir quelle doit être la position de la Commune quant à l'aménagement de ces zones.

Doit-elle procéder elle-même à l'aménagement de ces zones ou doit-elle le laisser à l'initiative des entreprises privées.

Monsieur GRAVELLE fait remarquer que la Commune a déjà procédé à de tels aménagements avec la réalisation des zones des Brandes et des Nattiers.

Monsieur RICHON indique que les entreprises désirant s'installer iront là où les aménagements existent déjà.

La Commune cependant n'a pas la maîtrise foncière de ces terrains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande au Maire de prendre contact avec les propriétaires des terrains situés dans les secteurs à urbaniser pour assurer la maîtrise foncière.

INTERVENTION DES CONSEILLERS

- Monsieur de ROUX informe le Conseil Municipal, que le responsable des Services Techniques, Eric QUERON, quitte son poste à la fin de l'année.

Monsieur de ROUX regrette le départ de cet agent qui a réalisé un gros travail sur la commune. Mais ce dernier a décidé de quitter la fonction publique pour reprendre une entreprise. Le Maire lui souhaite bonne chance.

- Monsieur MACHEFERT signale que le lampadaire du Village de Puynouveau est en panne.

Il indique que les habitants lui ont fait part de la mauvaise réception de la Télévision numérique.

- Monsieur PANNAUD rappelle qu'une permanence a été assurée le 22 Septembre dernier en vue de renseigner les usagers sur le passage à la TV numérique. Il indique que les renseignements sont sur le site de Chaniers et que des dépliants sont à leur disposition à l'accueil de la mairie.

- Madame FALLOURD indique qu'elle ne pourra pas assurer la coordination du Téléthon et demande si parmi le Conseil quelqu'un peut prendre la relève.

Monsieur FOURRÉ indique qu'il veut bien s'en occuper mais qu'il est nécessaire qu'il y ait un groupe de personnes pour aider à l'organisation.

- Madame MAUREL indique que le repas des Anciens aura lieu le 13 Novembre avec pour animateur M. Jean-Luc PROVOST.

La séance est levée à 22 h 55

La Secrétaire de séance,

Eveline MONTALESCOT